

Document généré le jeudi 09 octobre 2025 à 13:52

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 09/10/25	09/10/25	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale				

Service : CPJ

Référénts : SARA BENCHEMSI

Classification CPV :

Principale : **72253000** - Services d'aide aux utilisateurs et services d'assistance

## AVIS DE PUBLICITE

**VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 96 50

SIRET 21840054700012

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Groupement de commandes : Non

<b>Objet</b>	<b>Prestations de téléassistance, d'écoute, de fourniture et d'entretien du parc de transmetteurs de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue</b>
<b>Référence</b>	MP25-12
<b>Type de marché</b>	Services
<b>Mode</b>	Procédure adaptée ouverte
<b>Technique d'achat</b>	Accord-Cadre
<b>Lieu d'exécution principal</b>	Territoire communal 84800 L'isle-sur-la-sorgue
<b>Durée</b>	48 mois
<b>Description</b>	<p>Prestations de téléassistance, d'écoute, de fourniture et d'entretien du parc de transmetteurs de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue</p> <p>Procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).</p> <p>L'accord-cadre sans montant minimum et avec montant maximum annuel fixé à 30 000 € HT en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP</p> <p>L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 21 janvier 2026 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure.</p> <p>Préalablement à cette date de prise d'effet, une période de transition de 21 jours maximum est à prévoir conformément aux stipulations du cahier des charges.</p> <p>Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.</p>

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et sera attribué à un seul opérateur économique.

**Code CPV principal**

**72253000** - Services d'aide aux utilisateurs et services d'assistance

**Forme**

Prestation divisée en lots : Non  
Les variantes sont exigées : Non  
Identification des catégories d'acheteurs intervenant :  
Mairie de L'Isle sur la Sorgue

**Conditions de participation**

Critères de participation : renvoi au R.C.

**Marché réservé** : Non

Réduction du nombre de candidats : Non  
La consultation comporte des tranches : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
Visite obligatoire : Non

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Renseignements**

Correspondre avec l'Acheteur  
**administratifs**  
COMMANDE PUBLIQUE  
Tél : 04 90 38 96 50

**Documents**

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

**Offres**

Remise des offres le **05/11/25 à 12h00** au plus tard.

**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

**Renseignements complémentaires**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

L'accès aux documents de la consultation (DCE) est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site : <http://www.marches-publics.info>. L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'ensemble des documents à fournir pour la candidature et l'offre est détaillée à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

Transmission électronique obligatoire. La transmission dématérialisée est effectuée via le profil acheteur suivant : <http://marches-publics.info>.

Sont recevables, les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes.

Les critères de jugement des offres sont indiqués à l'article 7.2 du règlement de la consultation.

Après examen des offres reçues, l'acheteur se réserve le droit de procéder à une négociation dans les conditions de l'article 7.3 du règlement de la consultation.

Envoi le 09/10/25 à la publication